

BÉNÉFICES AGRICOLES RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ



Formulaire obligatoire

Liberté
Égalité
Fraternité

A Identification du destinataire :			
Adresse de l'exploitation principale			
(Quand celle-ci est différente			
de l'adresse du destinataire)			
	ACTIVITÉ EXE	DCÉE	
Déclarant N° SIRET	ACTIVITE EXE	VCLL	
Exercice ouvert le et clos le ou période du	1	au	
Exercice duvertie et clos le ou periode du		ou de cessation en cours d'année	·)
Option pour la dispense de régularisation en fin d'exercice des dépenses relatives aux frais généraux payés à échéances régulières et do	ont la périodicité n'excède	pas un an	
B RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois sur la notice n° 2139-NOT-SD)	Col. 1	Col.2	
1 Résultat fiscal : Bénéfice col.1, déficit col.2 (report des lignes FS ou FT de l'imprimé n° 2139B-SD)			
2 Revenus de valeurs et de capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenus - Revenus bruts			
- Revenus bruts - Quote-part des frais et charges correspondants • b			
- Revenus nets exonérés (a-b)		С	
- Revenus imposés à l'impôt sur le revenu 0		d	
3 Abattements et autres déductions			
- Abattement en faveur des jeunes agriculteurs • Déduction pour éparqne de précaution (art. 73 du CGI) • Output de précaution (art. 73 du CGI) • Output de précaution (art. 73 du CGI)		e I	
4 Totaux (reporter le total de la col. 1 et total de la col. 2)		•	
	_	-	
5 Bénéfice (col. 1 – col. 2) 5 bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source	g	h	
(art. 204 du CGI) - Plus-value à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un			
élément d'actif	m		
- Moins-value à court terme	n		
6 À détailler en vue du report sur la déclaration de revenus n° 2042 : - Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un adhérent CGA ou OMGA	i		
Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un non-adhérent CGA ou OMGA Bénéfice ou part de bénéfice réalisé par un non-adhérent CGA ou OMGA	j		
- Déficit éventuellement déductible des autres revenus		k	
7 Plus-values nettes 6 À long terme exonérées À long terme dont l'im	nosition est différée		
(art. 39 quinded			
dont art. 151 septies A A court terme exonérées		es,	
151 septies A et	238 quindecles)		
Montant Déduction art 7	2D et 72 D his	Net imposable	
- à long terme imposables au taux de 12,80 %	20 00 72 0 013	14ct Imposable	
- taxées selon les règles prévues pour les particuliers			
7 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et actifs incorporels assimilés à 10 % •			
Exonération des			
8 Entreprises implantees en zone franche D.O.M Plus-values	Exonération du bé	néfice 9	
à long terme imposable Au taux de 12,80 %			
9 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art 244 quater W			
10 Revenus imposables au taux marginal			
Si vous souhaitez modifier votre régime d'imposition dans les conditions prévues à l'article 69 du CGI pour l'exerc	ice suivant, vous pou	vez indiquer directement ci-	contre
votre option : (cf notice)			
OPTION POUR LE RÉGIME RÉEL NORMAL			
COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
Votre comptabilité est-elle informatisée ? Oui Non Si oui, nom du logiciel utilisé :			
ECF prestataire :			
Viseur conventionné CGA ou OMGA	OUPS.GOL	IV.FR	
Nom, adresse, téléphone, adresse électronique :	Vous avez droit à l'e	******	
- du professionnel de l'expertise comptable ou du viseur conventionné :			
- du CGA ou OMGA : - du conseil : À		le	
N° d'agrément du CGA ou OMGA ou du viseur conventionné :	signature du déclara		

Formulaire obligatoire
(art. 38 sexdecies RB de Tannez III au Code général des implies)
(2022)

IMPÔT SUR LE REVENU

BÉNÉFICES AGRICOLES : RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ Annexe au formulaire n° 2139-SD

Nom, prénoms et adresse du déclarant :

D	MMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
d'ordre	Nature des immobilisations	Date d'acquisition	Prix total	Montant de la	Valeur hors TVA	Taux	Montant des amortissements	
ş S	Nature des immobilisations	ou de mise en service	payé TVA comprise ①	TVA déductible	déductible 2	d'amortisse- ment	Antérieurs	de l'exercice
	1	2	3	4	5	6	7	8
•				Total :				

les exploitants non assujettis à la TVA remplissent la colonne 3 mais pas la colonne 5

es exploitants assujettis à la TVA remplissent la colonne 5 mais la colonne 3

Е	DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
d'ordre		D	D: 1	Plus-\	/alues	Moins-values			
N° d'or	Nature des immobilisations	Date de cession	Prix de cession	à court terme	à long terme	à court terme	à long terme		
	9	10	11	12	13	14	15		
		Total							

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

• Documents à joindre à la présente déclaration :

Tableaux nos 2139-A-SD à 2139-E-SD établis sur les formulaires disponibles sur le site impots.gouv.fr.

- La présente déclaration, établie en un seul exemplaire, est souscrite uniquement par voie dématérialisée et transmise au service des impôts du lieu de l'exploitation ou, en cas de pluralité d'exploitations, du lieu de la direction commune ou, à défaut, du lieu de la principale exploitation. Elle doit être souscrite au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai 2022.
- La déclaration est à souscrire par la femme mariée, lorsqu'elle exerce personnellement l'activité agricole.
- Les contribuables qui réalisent, à titre personnel et à raison de leurs droits dans des sociétés ou groupements placés sous le régime du micro-BA, une recette moyenne, calculée sur les trois années précédentes comprise entre 85 800 € et 365 000 € doivent souscrire deux déclarations n° 2139-SD ; la première, à l'adresse du lieu de l'exploitation en indiquant uniquement les renseignements relatifs aux exploitations gérées à titre individuel; la seconde, à l'adresse du lieu du sèlège de la direction de la société ou du groupement, en mentionnant tous les éléments comptables de nature à faire apparaître leur part dans les résultats réels de la société ou groupement.
- La production de la présente déclaration ne vous dispense pas de fournir la déclaration d'ensemble de vos revenus, laquelle est à adresser au service des impôts du lieu de votre domicile
- Documents à produire seulement dans certaines situations :
- A Les exploitants doivent indiquer la valeur vénale de leurs terres et bâtiments au 1er janvier de l'année du franchissement de la limite du micro-BA. Ces renseignements sont à fournir avec la déclaration des résultats de l'année considérée.
- B Les exploitants agricoles ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations sont tenus de produire l'imprimé n° 2147-bis-SD (tableau des écarts de réévaluation) disponible sur impôts.gouv.fr
- Allègements des obligations comptables :
- A Les dépenses relatives aux frais généraux qui sont payés à échéance régulière et dont la périodicité n'excède pas un an peuvent, sur option de l'exploitant, ne pas donner lieu à la constatation d'une dette lorsqu 'elles ne sont pas encore payées à la clôture de l'exercice.
- B Les frais relatifs au carburant consommés lors des déplacements professionnels de l'exploitant peuvent être enregistrés forfaitairement d'après un barème qui est publié chaque année.
- C La justification des frais généraux accessoires payés en espèces n'est plus exigée, dans la limite de 1 pour 1000 du chiffre d'affaires réalisé et d'un minimum de 152 €

Formulaire obligatoire
(art. 38 sexdecies RB de l'annexe III

N° 2139-Ter-SD (2022)

IMPÔT SUR LE REVENU

BÉNÉFICES AGRICOLES : RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ

Annexe au formulaire n° 2139-SD

Nom, prénoms et adresse du déclarant :

	ARATION SPECIALE A FOUR							
Ce cadre d	Ce cadre concerne toutes les sociétés, associations ou groupements non passibles de l'impôt sur les sociétés à raison de leur activité agricole.							
naissar	énoms, adresse, date et lieu de ce, n° fiscal (facultatif pour les physiques) ou SIREN, qualité des associés	Gérant	Part du bénéfice net ou du déficit 0		Part des revenus de valeurs et capitaux mobiliers ❷	Part de l'impôt versé au Tréso (avoir fiscal ou crédit d'impôt)		
O droits		ressortant	des écritures	sociales, mai	net ou le déficit indiqué au § 5 c s aussi sur les intérêts et appoin fice ou du déficit fiscal.			
	it de la part revenant à chaque nts, tels qu'ils ont été déclarés a				us de valeurs et capitaux mobilio claration.	ers, avant déduction de la qu	ote-part des frais et charges y	
G RELE	VÉ DE CERTAINS FRAIS GÉN	NÉRAUX						
7 1						E	xercice :	
Montant d	es unitaire toutes taxe	es compri	ses ne dépass	se pas 69 € pa				
	l'exploitation et do				t et de spectacle, qui se ratta :.	chent a la gestion de		
	dre concerne les exploitants in ividuels utilisent éventuellemen				exercice, 3 000 € pour les cadea 7.	aux ou 6 100 € par frais de ré	ception. Les exploitants autres	
н	DIVERS Si vous êtes membre o	d'une soci	été ou d'un gr	oupement exe	erçant une activité agricole 4 , ve	uillez en indiquer la dénonciat	on, la forme et l'adresse.	
sociét		roupemen	its fonciers, g		iétés : sociétés de fait ou en nor gricoles d'exploitation en comm			
і сомі	PTES BANCAIRES À L'ÉTRAN	IGER						
Cette décl	PARTICULIERS: les particuliers doivent déclarer les comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir sur un imprimé spécifique n° 3916 à votre disposition dans les centres de finances publiques ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de revenu n° 2042.							
SOCIÉTÉ À FORME NON COMMERCIALE: les sociétés à forme non commerciale doivent déclarer les comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir sur un imprimé spécifique n° 3916 à votre disposition dans les centres des finances publiques ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de résultat.								
	RES OU ORGANISMES MIXT onventionné)	ES DE G	ESTION AGE	RÉÉS OU VIS	EURS CONVENTIONNÉS (joindr	e à la présente déclaration l'attestation	on délivrée par le CGA, l'OMGA ou le	
Numéro de chiffres).	e centre ou organisme mixte de	gestion a	gréé : Numéro	o d'identification	on du centre ou organisme mixte	agréé attribué par l'administra	ation lors de l'agrément (6	
Le bénéfic font appel ou une su	aux services d'un « viseur conv	entionné	», c'est-à-dire	à un expert c	s de bénéfices agricoles adhéren omptable, une société d'expertise t par l'administration fiscale (art.	e comptable, une association	de gestion et de comptabilité,	
	brut est porté directement sur la CGA, OMGA ou Viseur ».	a déclarat	ion compléme	entaire des rev	renus n° 2042-C-PRO, rubrique 5	5 « Revenus agricoles » – régi	me du bénéfice réel –	

L. Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Total III CN

TOTAL DU PASSIF (I+II+III) CP

Produits constatés d'avance

BILAN SIMPLIFIÉ

Néant*	
--------	--

Dés	ignati	on du déclarant :			_	ſ	Durée de	e l'exercice en nombre de mois : *
Siè	je de	exploitation:					Durée de l'exercice précédent*	
N I	- 4 C	IRET* Numéro de	- 00	A OMCA -		des 1 = 2 du ferrouleire = ° 2420 CD)		
Nur	nero s	IRET* Numéro di	e CG.	A OU OMGA : CO.	or. cad	dre J, p. 3 du formulaire n° 2139-SD)		
Eva	rcico I	I, clos le :						
LAC	i cice i	v, dos le				0		
AC	TIF			Montant brut ou valeur réévaluée		Amortissements-Provisions		Montant net (col.1 – col. 2)
			_	1		2		3
	In	mobilisations Frais d'établissement	AA	AB	_			
	i	ncorporelles Autres *	AC	AD	D			
	es	Terrains *	AE	AF	Æ			
SÉ	Immobilisations corporelles	Améliorations du fonds *	AG	AH	Н			
ACTIF IMMOBILISÉ	00 rp	Constructions *	AJ	AK	ιK			
MM	ions	Installations techniques, matériels et outillage *	AL	AN	М			
Ε	lisat	Plantations pérennes *	AN	AP	·P			
AC	mob	Autres immobilisations corporelles *	AQ	AR	R			
	트	Immobilisations corporelles en cours	AS	AT	ΛT			
	Immo	bilisations financières (2)	AU	AV	\V			
		(5) Total I	AW	AX	ιx			
	Stock	s*	AY	AZ	z			
Ā	Avan	es et acomptes versés sur commandes	ВА	ВВ	в			
5	(réances Clients et comptes rattachés *	вс	BD	BD			
ACTIF CIRCULANT		(3) Autres * (3)	BE	BF	BF			
Ę	Valeu	rs mobilières de placement	ВG	ВН	вн			
٩	Caiss	e, banques, C.C.P et autres disponibilités	BJ	вк	вк			
Charges constatées d'avance * (3)		BN	BC	Ю				
Total II BP		ВР	BC	Q				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II) BR BS					s			
PA:	SSIF							Exercice N (Net)
	Capit	al social (dont versé) ou individuel *	CA	
RES	Écart	de réévaluation	_				СВ	
PROPRES	Rése	ves et report à nouveau (dont report à nouveau)	CD				CC	
Ϋ́	Résu	tat de l'exercice					CE	
CAPITAUX	Subv	entions d'investissement et provisions réglementées *	СТ				CF	
CA		(dont subventions d'investissement)						
						Total I	CG	
Provisions pour risques et charges Total							СН	
Concours bancaires courants et découverts bancaires						CR		
(4.	Autre	s emprunts et dettes assimilées	СО				cs	
ES ((dont emprunts fonciers)						
DETTES (4)	Avan	es et acomptes reçus sur commandes en cours					CJ	
_	Four	isseurs et comptes rattachés *					СК	
	Autre	dettes					CL	

léant*	

Désigna	Désignation du déclarant :													
A – RÉ	A - RÉSULTAT COMPTABLE Exercice N, clos le													
	produits végétaux EA													
		produits animaux	:										ЕВ	
	Production vendue <	produits transforr	nés										EC	
NO O	,	animaux											ED	
ITATI		autre production	vendue	(biens et services))								EE	
PLO	Q Variation d'inventaire : animaux reproducteurs*												EF	
D, EŽ	Variation de production sto												EG	
UITS	Production immobilisée*												EH	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production autoconsommé												EJ	
_	Indemnités et subventions	d'exploitation			EK								EL	
	(dont remboursement forf Autres produits				EM								EN	
	(dont quotes-parts de rés	ultat sur opérations	faites e	n commun)							Total des produits d'exploitation	(1)	EP	
											Total des produits d'exploitation	(1)	EQ	
	Ashata	d'approvisionneme	111											
	Achats <	d'animaux											ER	
		autres achats et ch	arges e	xternes*									ES	
	Variation de stock*												ET	
NOIT	Loyer, fermage et charges loc Impôts, taxes et versements a												EU	
OITA	(dont taxes foncières)	ssiiliies			EO								EV	
EXPL	Rémunération* (dont rémunération du trava				EW								EX	
ES D'	Cotisations personnelles de l'e CSG/CRDS)	exploitant (dont cotisa	tions ob	ligatoires nors	DH								EY	
CHARGES D'EXPLOITATION	dont cotisations facultatives M	adelin	DL				dont cotisation	ns fact d'épa	ultatives aux nouveaux pl argne retraite	lans	DM			
٥	Autres charges sociales												DG	
	Dotations aux amortissements	et provisions*											EZ	
	dont provisions		HJ				dont amortiss	semen l'article	it du fonds en application e 39, 1-2°, al.3	de	НМ			
	Autres charges (dont quotes-parts de résulta	at sur opérations faite	s en con	nmun)	FA								FB	
											Total des charges d'exploitation	II	FC	
1 - RÉSU	JLTAT D'EXPLOITATION (I – I	1)											FD	
-RS	Produits financiers (dont produits nets sur cessi	ons de valeurs mobili	ères de	placement)	DJ							Ш	FE	
TSE	Produits exceptionnels*											IV	FF	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Charges financières (dont charges nettes sur ces	sions de valeurs mob	oilières d	e placement)	DK							V	FG	
RA	Charges exceptionnelles*											VI	FH	
2 – BÉN	ÉFICE OU PERTE : Produits (I	+ III + IV) - Charges	(II + V +	· VI)									FJ	
B – RÉ	SULTAT FISCAL	Bénéfice com	otable co	bl. 1, déficit comptabl	le col. 2				(exercice N)	FK			FL	
	Rémunérations et avantages p	personnels non déduc	tibles							FM				
ations	Amortissements excédentaire	s (art. 39-4 du CGI) et	autres a	amortissements non	déductible	es				FN				
intégr	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles FN Impôts et taxes non déductibles FO													
28	Divers* (à détailler sur feuillet	séparé) (dont provisio	ns non o	déductibles)		нк				FP	,			
2	Régimes particuliers applicabl	es dans les départem	ents d'O	utre-mer*									FQ	
Déductions	Déduction « Zone franche D.C).M »											JS	
Divers* (à détailler sur feuille séparé) dont déduction exceptionnelle (art.39 decies du CGI) HL														
RÉSULT	AT FISCAL			•				Т	Bénéfice col.1	1FS			FT	
							<u> </u>	1	Déficit col. 2	2			\vdash	
	noyen du personnel HA	Superficie mise à la En faire-va		ition par l'associé	НВ	En méta	yage	Mo	ontant de la TVA collectée	e			GA	
Superfici l'exploita	tion*	HD		HE	HF	_n meta	-	+			ur biens et services (sauf immobilisations)	*	GB	
	exploitation est-elle totalement (1) ou partiellement (2) assujettie à la TVA ? order le chiffre correspondant à votre situation dans la case ci-contre "Des explications concernant cette rubrique figurent dans la case de contre con													

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2139-NOT-SD disponible sur le site impots.gouv.fr

❸ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

	1	
/		Néant *

Exercice clos le	N° SIRET N° SIRET
Dénomination de l'entrepris	e e
Adresse (voie)	
Code postal	Ville
Nombre total d'associés ou	actionnaires personnes morales de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
Nombre total d'associés ou	actionnaires personnes physiques de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
I – CAPITAL DÉTENU PAR	R LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	
Adresse :	N° Voie
	Code postal Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° Voie
	Code postal Commune Pays
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France)	Dénomination Nb de parts ou d'actions
établie en France) Adresse :	N° Voie
	Code postal Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou d'actions
Adresse :	N° Voie
I – CAPITAL DÉTENU PAR	Code postal Commune Pays Pays RLES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2)	Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital	
Naissance : Date	N° Département Commune Pays
% de détention	Nombre de parts ou d'actions
Adresse :	N° Voie
	Code postal Commune Pays
Titre (2)	Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital	
Naissance : Date	N° Département Commune Pays
% de détention	Nombre de parts ou d'actions
Adresse :	N° Voie
	Code postal Commune Pays
Titre (2)	Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital	
Naissance : Date	N° Département Commune Pays
% de détention	Nombre de parts ou d'actions
Adresse :	N° Voie
	Code postal Commune Pays

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	
	Néant *

Exercice clos le		N° SIRET
Dénomination de l'entrepris	e	
Adresse (voie)		
Code postal	Ville	
NOMBRE TOTAL DE FILI	ALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	
Forme juridique	Dénomination Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N° Voie	
	Code postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N° Voie	
	Code postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N° Voie	
	Code postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse :	N° Voie	
	Code postal Commune	Pays
Forme juridique N° SIREN (si société	Dénomination	
établie en France)	% de détention	
Adresse :	N° Voie	
	Code postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N° Voie	
	Code postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	-
Adresse :	N° Voie	
	Code postal Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination Dénomination	
N° SIREN (si société		
établie en France)	N° Voie	
Adresse :		Pave
1) Loregue la nombre de filiales	Code postal Commune	Pays

RELEVÉ DES PROVISIONS

N° 15946*04					Néant*
Désigna	ation de l'entreprise :				
Α	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

				1		
Α	NA	TURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
-f-lovisions	SIULIS	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées					
	Provisio	ons pour risques et charges				
		Sur immobilisations				
Provisio	ns pour	Sur stocks en cours				
44-44-44-4	Sur clients et comptes rattachés					
		Autres provisions pour dépréciation				
		TOTAL				
В	MOUVI	EMENTS AFFECTANT LA PRO	VISION POUR AMORTISSEMENTS I	DÉROGATOIRES		
Dotations				Reprises		
Immobilis	sations in	corporelles				
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Installations générales, agencement, aménagements divers						
Matériel de transport						
Autres immobilisations corporelles						
TOTAL						
С	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (6) le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
1 Inde	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
2						
3						
4						
5						
					Total à reporter ligne HK du tableau n° 2139-B-SD	

En matière de crédits et de réductions d'impôt, vous devez compléter l'imprimé n° 2069-RCI-SD en vigueur au moment de l'utilisation de la déclaration 2139-SD disponible sur le site www.impots.gouv.fr

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	JQ	1